

## **Les dossiers du Conseil**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 novembre 2017 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

Absente excusée : Cécile Perrin

M. le Maire annonce la démission d'un membre du Conseil Municipal pour raison personnelle.

### **➤ 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2017.

### **➤ 2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

### **➤ 3 Personnel communal : Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

#### **A] Mise en place de l'IFSE :**

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des trois critères professionnels réglementaires suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour chacun des trois critères, les fiches de postes de tous les agents sont analysées afin de déterminer pour chacune d'elle, le niveau global de présence des critères dans le poste.

**a) Les bénéficiaires :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

**b) La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi :**

Rédacteurs Territoriaux	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	40,00 €	1 200,00 €

ATSEM	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	40,00 €	720,00 €

Adjoints Techniques	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	40,00 €	720,00 €

**c) La prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences :**

Les montants individuels attribués par l'autorité territoriale par arrêté, pourront prendre en compte les critères suivants :

- Expériences professionnelles antérieures dans le privé et le public,
- Nombre d'années d'expérience sur le poste,
- Nombre d'années d'expérience dans le domaine d'activité,
- Capacité de transmission des savoirs et des compétences,
- Parcours de formations suivis,

Le versement de l'IFSE sera mensuel et le montant proratisé en fonction du temps de travail.

**B] Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Le complément indemnitaire annuel est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

**a) Les bénéficiaires :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le Complément Indemnitare Annuel (CIA) :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

**b) Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du CIA :**

Rédacteurs Territoriaux	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	100,00 €	1 000,00 €

ATSEM	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	60,00 €	600,00 €

Adjoints Techniques	Montant minimum Temps complet	Montant maximum Temps complet
	60,00 €	600,00 €

**c) Périodicité de versement du CIA :**

Le versement du complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement annuel et le montant proratisé en fonction du temps de travail.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP).

**➤ 4 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

En raison d'un avancement de grade d'un de nos agents, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

**➤ 5 Création de poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe**

En raison d'un avancement de grade d'un de nos agents, il est nécessaire de créer un emploi de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

## ➤ 6 Création d'emplois de non titulaires à temps non complet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps non complet de 30 heures hebdomadaires (annualisées), en raison du recrutement d'un agent supplémentaire dans les services techniques (modification d'un contrat déjà existant), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

- La création d'un emploi d'agent technique non titulaire, à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires au sein de l'école publique de « Champeyroux », pour exercer les fonctions d'entretien, d'encadrement et de surveillance des enfants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

## ➤ 7 FIC 2018 : Travaux salle polyvalente

La délibération du 29 janvier 2016 autorise le maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communal pour une programmation opérationnelle établie pour une durée de trois ans, soit 2016 à 2018.

Dans le cadre du FIC, adopté par le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, la programmation pour l'exercice 2018 concernera les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Ignat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette programmation

## ➤ 8 Demande de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la restructuration des locaux de la salle polyvalente

Une subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pourrait être accordée à la commune, pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente du bourg de Saint-Ignat.

L'estimation provisoire des travaux s'élève à 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC,

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- DETR : Montant des travaux inférieur à 500 000 € :

Taux de 30 % 120 000 €

- Conseil Départemental : FIC : 43 250 €

- Autofinancement : 236 750 €

TOTAL H.T. 400 000 €

TVA 80 000 €

TOTAL TTC 480 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalent du bourg de

Saint-Ignat pour un montant HT de 400 000,00 € et sollicite une subvention de l'Etat de 120 000,00 € au titre de la DETR.

### ➤ **9 Choix de la Maîtrise d'Œuvre**

Trois architectes ont été consultés concernant la mission de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Ignat.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 22 novembre 2017, a jugé l'offre du Cabinet Bourbonnais-Jacob conforme, pour un taux d'honoraires pour une mission de base + Etude d'Exécution (EXE) de 9 % du montant des travaux estimé à 400 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la Commission d'appel d'offres.

### ➤ **10 Station de Villeneuve l'Abbé, Buxerolles : Résultats de l'appel d'offres.**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 2 octobre 2017 afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et au choix de l'entreprise retenue pour les travaux d'assainissement au lieu-dit Villeneuve l'Abbé-Buxerolles.

Suite à la vérification des plis par la Maîtrise d'Œuvre Egis-Eau et la réunion du 20 octobre 2017, le Maître d'Ouvrage a adressé à l'ensemble des entreprises ayant proposé une offre, une liste de questions afin de vérifier la concordance des propositions avec le règlement de la consultation et toutes les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 novembre 2017 et a validé le choix de l'entreprise la moins-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la lettre de commande à l'entreprise la moins-disante et répondant aux critères de sélection, à savoir :

L'entreprise EUROVIA DALA agence LMTP, ZI Molina, La Chazotte, 8 rue du Puits Lacroix 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS pour une offre d'un montant HT de 292 100,00 €.

### **Questions diverses**

- **Place de Saint Ignat**

Le marché est passé, l'appel d'offres est paru dans la presse.

Les entreprises ont jusqu'au 11 décembre pour répondre.

Après l'ouverture des plis et le contrôle de conformité des entreprises retenues, les travaux devraient commencer en mars 2018.

- La cérémonie en hommage aux morts en Afrique du Nord aura lieu le dimanche 10 décembre à 11h (au lieu du 5 décembre).

- Suite à la réunion sécurité en présence des habitants de la rue des Dômes à Champeyroux, le tracé du tournant a été modifié et un radar pédagogique va être installé afin de faire ralentir les usagers de cette rue.